



HAL
open science

“ Les Burgondes et l’érudition régionale de langue française (années 1830-années 1920) ”

Laurent Ripart

► To cite this version:

Laurent Ripart. “ Les Burgondes et l’érudition régionale de langue française (années 1830-années 1920) ”. Mélanges de l’École française de Rome - Moyen Âge, 2007, pp.305-321. hal-01999038

HAL Id: hal-01999038

<https://hal.science/hal-01999038v1>

Submitted on 30 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Burgondes et l'érudition régionale de langue française (années 1830-années 1920)

Laurent RIPART

Pour n'avoir pu trouver dans l'Europe médiévale et moderne de nation soucieuse de relever leur héritage, les Burgondes restèrent longtemps un peuple sans histoire. Aucun chroniqueur médiéval, ni prince moderne, ne s'étant soucié d'entretenir la mémoire des Bourgondes, les études historiques sur ce peuple tenaient, avant la Révolution, dans les quelques pages d'introduction que l'on pouvait trouver dans des histoires plus générales traitant de la totalité ou d'une partie de l'espace bourguignon¹. Les Burgondes n'entrèrent finalement dans l'histoire qu'au cours des années 1830, lorsqu'ils donnèrent lieu, pour la première fois, à des études spécifiques.

Comme le montre la bibliographie donnée en annexe, ce renouveau d'intérêt pour les Burgondes qui caractérise le XIX^e siècle fut le fruit d'une double transformation des conditions de la production historiographique. La première est bien connue : elle est issue de la mise en place de nouvelles structures de production historique (universités, instituts, sociétés nationales spécialisées, etc...)², qui fut impulsée un peu partout en Europe par les États nations du XIX^e siècle, dont

l'intérêt pour les problématiques de la *Völkerwanderung* ou de «l'invasion germanique» a été récemment souligné par Patrick Geary et Claude Nicolet³. Dans le cas des Burgondes, il convient toutefois de souligner que ces nouvelles structures scientifiques n'eurent qu'une importance relative, puisqu'elles étaient par trop ancrées dans les histoires des nations contemporaines pour s'intéresser à ce peuple, dont le passé n'était pas d'une brûlante actualité. La seconde de ces transformations ressort de la mise en place d'un dense réseau régional de sociétés savantes⁴, qui joua un rôle notable dans l'étude des Burgondes, dont l'histoire fut en grande partie écrite au XIX^e siècle par les érudits qui, de la Savoie à la Bourgogne, en passant par la Suisse et la Franche-Comté, vivaient dans l'ancien espace occupé par les Burgondes.

Bien que les études sur l'historiographie du XIX^e siècle ne leur accordent généralement qu'une très faible place, ces historiens non professionnels apportèrent beaucoup à la recherche historique. Le XIX^e siècle ne connaissait pas le fossé qui sépare aujourd'hui l'histoire savante de l'érudition locale, comme en témoignent les liens

1. L. Gollut, *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, Dôle, Antoine Dominique, 1592; A. Delbène, *De regno Burgundiae Transjuranae et Arelatis libri tres*, Lyon, Jacques Roussin, 1602; N. Chorier, *Histoire de Dauphiné, abrégée pour Monseigneur le Dauphin*, Grenoble, Philippe Charvys, 1674 et U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne, avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives*, Dijon, Antoine De Fay, 1739-1781.
2. Sur l'historiographie du XIX^e siècle : G. Peabody Gooch, *History and historians in the nineteenth century*, Londres-New York-Toronto, 1952; H.-O. Sieburg, *Deutschland und Frankreich in der Geschichtsschreibung des 19. Jahrhunderts*, Wiesbaden, 1954; P. Stadler, *Geschichtsschreibung und historisches Denken in Frankreich, 1789-1871*, Zurich 1958; B. G. Reizov, *L'historiographie romantique française, 1815-1830*, Moscou,

1962; J. Walch, *Les maîtres de l'histoire, 1815-1850 : Augustin Thierry, Mignet, Guizot, Thiers, Michelet, Edgard Quinet*, Paris-Genève, 1986; U. Becher, *Geschichtsinteresse und historischer Diskurs. Ein Beitrag zur Geschichte der französischen Geschichtswissenschaft im 19. Jahrhundert*, Stuttgart, 1986; M. Gaudet, *Les Lettres sur l'histoire de France d'Augustin Thierry*, dans P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire. II, La Nation*, 1, Paris, 1986, p. 247-316; C. Amalvi, *Le goût du Moyen Âge*, Paris, 1996 et S.-A. Leterrier, *Le XIX^e siècle historien. Anthologie raisonnée*, Paris, 1997.

3. P. Geary, *Quand les nations font l'histoire. L'invention des origines médiévales de l'Europe*, Paris, 2004 [édition américaine originale : Francfort, 2002] et C. Nicolet, *La fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Paris, 2006².
4. J.-P. Chaline, *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*, Paris, 1998².

étroits qui liaient les universitaires les plus renommés au réseau des sociétés savantes. Le linguiste Ferdinand de Saussure participait par exemple usuellement aux travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève et y présenta le 15 décembre 1904 une communication sur la langue burgonde et le pays romand⁵. Theodor Mommsen suivait avec attention les travaux épigraphiques des sociétés savantes de la province française, comme le montre la lettre très détaillée qu'il écrivit depuis Berlin à l'Académie florimontane d'Annecy, pour proposer quelques corrections au recueil d'inscriptions latines de la Haute-Savoie qu'elle venait de faire paraître dans sa *Revue savoisienne*⁶.

En un temps où les centres universitaires régionaux, en particulier ceux de l'espace francophone ici pris en compte, ne comptaient pas de véritables chaires d'histoire ancienne ou médiévale, les sociétés savantes constituaient en fait les seules structures capables de développer des recherches historiques à l'échelle régionale. Regroupant l'ensemble des forces locales – conservateurs de musée, professeurs d'université, enseignants des collèges et des lycées, bibliothécaires... –, elles étaient en mesure de disposer de savants bien formés, dont les découvertes de terrain jouèrent un rôle majeur dans l'essor des études archéologiques ou épigraphiques qui caractérise le XIX^e siècle. Placées sous le contrôle de la puissance publique, ces sociétés exerçaient une mission de contrôle scientifique, en particulier par les lectures publiques à l'issue desquelles les érudits pouvaient obtenir l'autorisation de publier leurs recherches dans une de leurs revues savantes, ce qui leur permettait d'acquiescer le gage de qualité nécessaire pour que leurs travaux puissent être reçus par un large public, le plus souvent par l'intermédiaire de tirés à part édités aux frais de leurs auteurs.

C'est donc à ces cercles d'érudition locale que nous nous intéresserons dans un premier temps, avant de présenter leurs méthodes de travail, puis leur perception des Burgondes et de leurs rapports avec les Romains. Nous commencerons cette étude par les années 1830 pour l'achever dans les années 1920, que l'on peut considérer comme une

époque charnière pour les études historiques, en particulier parce que les nouvelles chaires d'histoire qui s'étaient multipliées à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle dans les universités de nos régions commençaient à produire leurs effets. Autour de la première guerre mondiale, une nouvelle génération d'historiens universitaires fit en effet son apparition au niveau régional, apportant avec elle des méthodes et un discours désormais très techniques, qui étaient en passe de fermer à l'érudition la porte des études de l'Antiquité tardive.

L'ÉRUDITION LOCALE : TYPOLOGIE SOCIALE ET RÉGIONALE

Dans les années 1830, l'érudition régionale s'exprimait pour l'essentiel dans le cadre des anciennes «académies de l'histoire»⁷, qui après avoir été dissoutes par la Révolution s'étaient progressivement remises en place dans les premières décennies du XIX^e siècle. Dans l'ancien espace burgonde, chaque chef-lieu des anciennes provinces du royaume de France disposait de sa propre structure, avec l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (1700), l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon (1725), l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (1752) et l'Académie delphinale de Grenoble (1772), auxquelles s'était rajoutée l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Mâcon que le régime napoléonien avait créée en 1805. Les états de la monarchie sarde eurent, quoique plus tardivement, une organisation comparable, avec la Reale accademia delle scienze di Torino (1783) et la Société académique de Savoie à Chambéry (1820). En revanche, la Suisse ne disposait d'aucune académie, ce qui amenait les érudits romans de la première moitié du XIX^e siècle à participer aux travaux de l'académie royale de Turin.

Participant de la «curialisation des doctes», ces académies regroupaient les élites locales. On y trouvait des ecclésiastiques, comme le chanoine bourguignon Maurice Chaume, et des nobles, qu'ils soient issus de la vieille aristocratie d'épée, à l'exemple du baron vaudois Frédéric de Gings-

5. F. de Saussure, *Les Burgondes et la langue burgonde en pays romand*, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 3, 1906-1913, lecture du 15 décembre 1904, p. 9-10.

6. *Revue Savoisienne*, 11, 1870, p. 1.

7. B. Kriegel, *L'histoire à l'âge classique*, 3, les Académies de l'histoire, Paris, 1996².

la-Sarraz, descendant de l'une des plus anciennes familles du pays de Vaud⁸, ou de noblesse plus récente, comme le baron bourguignon Dominique-François-Louis Roget de Belloguet, fils d'un général d'empire. Ils y côtoyaient des membres de la bonne bourgeoisie, souvent de formation juridique, comme le Lyonnais Joannès-Erhard Valentin-Smith, qui, après avoir effectué une longue carrière de magistrat, se passionna pour l'histoire des Burgondes et de leur droit, ou le Dijonnais Henri Baudot qui, après avoir préféré démissionner du barreau en 1848 plutôt que de servir la République, se consacra à la présidence de la Commission des antiquités du département de la Côte d'Or et à la création de son musée⁹. On y trouvait aussi beaucoup de professeurs de droit, comme le Neuchâtelois Georges-Auguste Matile, ancien élève de Savigny, membre de la Reale academia delle scienze di Torino, qui, par hostilité à la révolution de 1848, s'exila aux États-Unis¹⁰, ou Éxupère Caillemer, tout d'abord professeur à l'université de Grenoble et membre de l'académie delphinale, qui devint professeur puis doyen de la nouvelle faculté de droit, fondée à Lyon en 1875, et fut reçu, en 1877, à l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Lyon.

À compter du milieu du XIX^e siècle, les académies durent composer avec l'essor d'une nouvelle génération de sociétés savantes, qui bénéficièrent du soutien appuyé des pouvoirs publics¹¹. Cette nouvelle génération de sociétés s'implanta parfois à côté des anciennes académies, offrant un cadre nouveau à des couches socialement plus modestes et politiquement plus avancées : ce fut par exemple le cas, à Besançon, de la Société d'émulation du Doubs (1840) ou, à Chambéry, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (1855). Ces nouvelles sociétés se créèrent surtout en grand nombre dans de petits chefs-lieux locaux, qui n'avaient le plus souvent jusque-là aucune structure d'encadrement des études érudites, comme ce fut le cas, pour Montbéliard, de la Société d'émulation de Montbéliard (1851) ou, à Annecy, de l'Académie florimontane (1851). La Suisse romande

offre un cas particulier : en l'absence d'académie, ce fut à cette génération que s'apparentent les premières sociétés savantes qui se mirent alors en place, à l'exemple de la Société d'histoire de la suisse romande (1837), de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1838) ou de la Société d'histoire du canton de Fribourg (1840)¹².

La multiplication de ces cercles de sociabilité érudite était, en grande partie, liée à l'essor des couches sociales montantes de la petite bourgeoisie, au sein desquelles émergeaient des érudits d'un profil plus modeste et plus professionnalisé que celui que l'on pouvait usuellement trouver dans les Académies. Parmi eux, se trouvaient de nombreux professeurs, comme Théophile Perrenot, professeur d'allemand dans un collège de Montbéliard, mais aussi de nombreux scientifiques qui jouèrent un rôle décisif dans l'archéologie régionale, à l'exemple du médecin genevois Hippolyte-Jean Gosse ou de Burkhard Reber, pharmacien en chef de l'hôpital cantonal de Genève. Les conservateurs de musée occupaient bien sûr une place de choix : du géologue dauphinois Gabriel de Mortillet, qui fut l'un des précurseurs de l'archéologie savoyarde avant de devenir plus tard, à Paris, l'un des pionniers des études préhistoriques françaises¹³, au naturaliste et archéologue Marc le Roux, docteur en sciences naturelles de l'université de Caen, en passant par Louis Revon, secrétaire adjoint de l'Académie florimontane et auteur de l'un des premiers recueils d'épigraphie locale, les conservateurs du musée d'Annecy jouèrent ainsi, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, un rôle essentiel dans l'animation des recherches sur l'histoire ancienne de la Haute-Savoie. Souvent plus sensibles au rôle des nouvelles sciences auxiliaires que l'érudition académique, ces nouvelles sociétés savantes développaient aussi un discours plus avancé que celui qui s'exprimait dans les vieilles académies.

D'esprit souvent très conservatrice, l'érudition des académies était en effet hantée par le désordre social, ce qui amenait par exemple Éxupère Caillemer à expliquer que les Romains n'auraient fait

8. *Dictionnaire historique de la Suisse* (www.hls-dhs-dss.ch/index.php).

9. *Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès*, 17 [= 2^e série, 7], 1865, p. 552-558.

10. *Dictionnaire historique de la Suisse...* cit.

11. C.-O. Carbonell, *Histoire et historiens. Une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Paris, 1976 et L. Bergès, *Le*

comité des travaux historiques et scientifiques, dans C. Amalvi (dir.), *Les lieux de l'histoire*, Paris, 2005, p. 127-136.

12. G. Coutaz, C. Hauser, J.-H. Papilloud (dir.), *Suisse romande : l'histoire en sociétés*, Lausanne, 1993 (*Équinoxe, Revue romande de sciences humaines*, 10, 1993).

13. P. Beyls, *Gabriel de Mortillet 1821-1898, géologue et préhistorien*, Grenoble, 1999.

appel aux Burgondes que pour réprimer «les terribles bagaudes», dont la subversion lui paraissait constituer la cause fondamentale de l'affaiblissement de l'empire¹⁴. Elle se montrait aussi encline à valoriser l'institution royale, comme le fit Joannès-Erhard Valentin-Smith, ancien procureur du roi Louis-Philippe, lorsqu'il donna en 1861 une conférence qui célébrait les vertus du régime de «monarchie tempérée» qu'il pensait percevoir chez les Burgondes¹⁵. Elle professait aussi parfois un cléricisme appuyé, à l'exemple du doyen Caillemer qui expliquait que la trop grande tolérance religieuse de Gondebaud avait perdu la royauté burgonde, l'épiscopat déçu par ce roi, «plein de mansuétude pour les Ariens¹⁶», ayant été amené à en appeler aux Francs.

L'historiographie petite-bourgeoise des sociétés savantes était en revanche d'orientation bien plus républicaine. S'inspirant directement ou indirectement de Fustel de Coulanges¹⁷, les érudits annéciens Marc Le Roux et Charles Martaux soulignaient par exemple l'importance des classes moyennes dans l'empire romain, affirmant que «ce qui faisait la richesse de la Gaule, c'était le nombre et l'activité de ses commerçants, des industriels, de ses petits propriétaires, de ses petits capitalistes et de ses ouvriers», avant d'expliquer que le déclin de l'empire fut provoqué par la disparition de ces couches moyennes, «appauvries, découragées, méprisées autant qu'elles méprisaient l'empire¹⁸». Ce milieu était souvent sensible à un puissant anticléricalisme, à l'exemple de Gabriel de Mortillet, qui, après avoir été condamné en 1849 pour ses écrits démocratiques et socialistes, se réfugia en Savoie, où il participa aux travaux des sociétés savantes locales, en particulier de la Société d'histoire naturelle de Savoie et de l'Académie florimontane. Il était aussi beaucoup plus imprégné par les idées nationales, ce qui put amener ce même Gabriel de Mortillet à affirmer que les Francs et les Burgondes étaient deux

peuples frères, qui avaient une «figure étroite et allongée, formant un bel ovale, les formes délicates et élégantes, la stature haute, le corps bien pris», avant de conclure que ces caractéristiques les rapprochaient tous deux des Gaulois, tout en les distinguant des autres populations germaniques qui, à l'image des «Germaines actuelles», étaient composées d'hommes «plutôt trapus», avec «une figure large, courte, plate, les pommettes saillantes¹⁹».

Qu'elles relevassent des académies ou des nouvelles sociétés savantes, ces éruditions locales étaient cependant toutes marquées par un certain régionalisme, pour la cause duquel les Burgondes s'étaient trouvés mobilisés. L'ancien espace occupé par les Burgondes se trouvant toutefois divisé en des régions que l'histoire avait séparées, leur historiographie fut donc envisagée selon des problématiques contrastées, qui permettent d'identifier cinq aires historiographiques régionales correspondant à la Bourgogne, la Savoie, la Suisse romande, la Franche-Comté et le Lyonnais.

Bien qu'elle ait été en partie située en dehors du royaume burgonde, la Bourgogne entretenait un intérêt tout particulier pour les Burgondes, pour la bonne et simple raison qu'elle leur devait son nom. Tout au long du XIX^e siècle, la bonne société bourguignonne suivit donc avec attention tout ce qui pouvait toucher à l'histoire des Burgondes : le scandinaviste Eugène Beauvois, spécialiste réputé des Edda et des Niebelungen, fit ainsi publier son livre sur *Les origines des Burgondes* chez le libraire dijonnais Gustave Lamarche²⁰, tandis que l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Mâcon conférait au grand érudit toulousain Casimir Barrière-Flavy le titre de membre associé et l'invitait à présenter au congrès archéologique de Mâcon en 1899 une étude archéologique des Burgondes dans le département de Saône-et-Loire²¹. Certains des plus connus d'entre les érudits bourguignons travaillèrent directement sur l'histoire

14. É. Caillemer, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du V^e siècle. Discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, Lyon, 1877 (extrait des *Mémoires de l'Académie de Lyon, classe des lettres*, 18), p. 7.

15. J.-E. Valentin-Smith, *L'établissement de la monarchie tempérée à Lyon à la fin du V^e siècle*, Paris, 1863 (extrait des *Mémoires lus à la Sorbonne, année 1861*).

16. É. Caillemer, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais...* cit., p. 21.

17. C. Nicolet, *La fabrique d'une nation...* cit., p. 208-225.

18. M. Le Roux, C. Marteau, *Sépultures burgondes. Anthropologie, stations et mobilier funéraire*, dans *Revue savoisienne*, 39, 1898, p. 11-39 et 259-283, ici p. 15.

19. G. de Mortillet, *Parenté des Francs et des Burgondes; leur origine*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 3^e série, 2, 1879, p. 701-708, ici p. 704-705.

20. E. Beauvois, *Origine des Burgondes*, Dijon, 1869.

21. C. Barrière-Flavy, *L'archéologie barbare dans le département de Saône-et-Loire durant la période burgonde, Mémoire présenté au congrès archéologique de France (Mâcon, 1899)*, Mâcon, 1901.

des Burgondes, à l'exemple du baron dijonnais Roget de Belloguet, qui délaissa un temps les recherches qu'il menait sur les Gaulois pour leur consacrer deux études assez détaillées²².

En Bourgogne plus qu'ailleurs, le royaume burgonde fut donc étudié dans une perspective de continuité : usuellement qualifié de «premier royaume de Bourgogne», il était perçu comme l'ancêtre du «second royaume de Bourgogne», autrement dit du royaume post-carolingien des rois rodolphiens, et surtout du duché médiéval de Bourgogne. Cette conception fut particulièrement développée par le chanoine Maurice Chaume qui, après avoir publié en 1922 un article-programme sur le «sentiment régional bourguignon» de Gondebaud à Charles le Téméraire dans les *Mémoires de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Dijon*, publia une imposante étude sur *Les origines du duché de Bourgogne*, dans laquelle il s'attachait à situer le duché de Bourgogne dans la continuité d'un «nationalisme bourguignon», dont il plaçait la naissance au VI^e siècle par le processus de fusion, dans le cadre du *regnum Burgundie* du roi Gontran, des peuples burgondes et des gallo-romains²³. À l'exemple du chanoine Chaume, l'érudition bourguignonne développa ainsi un rapport complexe avec les Burgondes, auxquels elle ne se rattacha que par l'intermédiaire du royaume mérovingien de Gontran, centré sur Chalon-sur-Saône, ce qui situait la Bourgogne dans l'héritage de la fusion des peuples burgondes et romains, effectuée sous la domination franque, et non dans la seule descendance des Burgondes.

La Savoie s'intéressa aux Burgondes dans une optique assez proche. À l'intérêt offert par les sépultures burgondes, qui fournirent certains articles dans les revues des sociétés savantes savoyardes, s'ajoutait là aussi la question de l'étymologie du nom régional, puisque le terme même de Savoie était issu de la *Sapaudia* romaine, dans laquelle, selon les *Chronica gallica* de 452 – alors connue sous le nom de *Chronique de Prosper Tyro* –, les Burgondes auraient été installés en 443. Les sources

ne permettant pas d'identifier précisément la nature de cette *Sapaudia*, l'érudition savoyarde batta pour faire admettre que la *Sapaudia* correspondait bien à l'actuelle Savoie, qui se plaisait à se poser ainsi en foyer originel du peuplement burgonde.

Dans la Suisse romande, autre foyer important des recherches burgondes, la question des Burgondes était d'autant plus sensible qu'elle était liée à l'origine de la frontière linguistique qui séparait Suisses romands et alémaniques. Les érudits du XIX^e siècle étaient en effet d'accord sur un point : les Burgondes s'étant très tôt romanisés, leur aire de domination avait constitué un bastion de latinité d'où étaient issus les dialectes romands du domaine franco-provençal, tandis que les Alamans, rejetant toute forme de romanisation, auraient été à l'origine des dialectes alémaniques. Cette problématique, dont l'enjeu alla croissant avec la montée des tensions nationales qui marqua la Suisse durant la première moitié du XX^e siècle, explique que l'érudition romande se consacra pour l'essentiel à des études de linguistique et de toponymie, afin de retrouver, dans des toponymes considérés comme burgondes, une ancienne frontière que l'invasion alémanique aurait repoussée vers le sud.

La Franche-Comté, en particulier dans la région de Montbéliard et Belfort, qui faisait frontière avec l'empire allemand depuis 1871, fut aussi un foyer d'études sur les Burgondes. Pour des raisons assez semblables à celles que l'on trouvait en Suisse, les Burgondes furent souvent invoqués pour expliquer la formation de la frontière linguistique qui séparait l'Alsace alémanique de la Franche-Comté romande. Telles furent par exemple les perspectives des études toponymiques de Théophile Perrenot, qui tenta toute sa vie, avec une fougue remarquable, de démontrer que «la frontière linguistique entre la langue française et la langue allemande est, à n'en pas douter, la ligne de démarcation qui dut séparer les Alamans et les Burgondes à la fin du V^e siècle²⁴», traçant ainsi une frontière qui recou-

22. D.-F.-L. Roget de Belloguet, *Questions bourguignonnes*, Dijon, 1846 et Id., *Carte du premier royaume de Bourgogne, avec un commentaire sur l'étendue et les frontières de cet état, d'après les vingt-cinq signatures épiscopales du concile d'Épaone, en 517. Complément des questions bourguignonnes*, Dijon, 1848.

23. M. Chaume, *Le sentiment national bourguignon de Gondebaud à Charles le Téméraire. Essai de synthèse sur l'histoire de la Bourgogne*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-*

lettres de Dijon, 5^e série, 4, 1922, p. 195-308 et Id., *Les origines du duché de Bourgogne*, Dijon, 1925-1937, 3 vol.

24. T. Perrenot, *Les Alamans et les Burgondes dans la Trouée de Belfort vers la fin du V^e siècle*, dans *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, 27, 1908, p. 31-42, ici p. 37. Voir aussi Id., *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard*, dans *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 31, 1904, p. 9-149.

paît très exactement celle que le traité de Francfort avait mise en place.

Enfin, le Lyonnais donna lieu à de nombreuses études sur les Burgondes qui, pour la plupart, furent centrées sur la question de l'hospitalité. L'érudition lyonnaise s'intéressa en effet tout particulièrement aux passages dans lesquels Marius d'Avenches et Frédégaire affirment que les Burgondes étaient entrés à Lyon à l'invitation des sénateurs, qui leur auraient proposé de partager leurs terres avec eux. Cette étonnante générosité des sénateurs romains suscitait une certaine incompréhension parmi les notables lyonnais, qui développèrent de longues discussions afin de saisir la nature précise des concessions ainsi données aux Burgondes.

LES MÉTHODES DE L'ÉRUDITION

Loin d'être coupée de l'histoire savante, l'érudition régionale était bien informée des études universitaires, ne serait-ce que par l'intermédiaire des comptes rendus publiés dans les revues savantes. Puisant en général aux meilleures sources de l'histoire universitaire, les érudits reprenaient ces travaux, en s'attachant à y ajouter des détails venus de leur connaissance du terrain local, persuadés, comme l'écrivait l'érudite lyonnais André Steyert, que «la connaissance des lieux est indispensable pour celle de l'histoire». Ils s'attachaient aussi à actualiser le passé burgonde, en identifiant de supposées continuités qui le reliaient aux populations actuelles, ce qui amena par exemple Jules Blétry à chercher dans le droit coutumier bourguignon les survivances de la Loi gombette²⁵, Jacques Guillemaud à affirmer que les paysans des environs du site de la bataille de Vézeronce parlaient avec un accent guttural qui trahissait leurs lointaines origines germaniques²⁶, ou Joseph-Pierre Durand de Gros à considérer que les sept pieds de haut que Sidoine Apollinaire attribuait aux Burgondes expliquaient que les

conscrits des départements de l'Ain et du Doubs se distinguassent par des tailles plus élevées que la moyenne²⁷.

En ce qui concerne l'histoire générale, la principale source d'inspiration des érudits venait des historiens du droit allemand, dont les travaux étaient largement connus, avant même qu'ils aient pu être traduits en Français, beaucoup d'érudits maniant visiblement avec aisance la langue allemande²⁸. Particulièrement notable fut ainsi le succès de la monumentale *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter* de Friedrich Carl von Savigny, parue en 7 volumes entre 1826 et 1834, qui avait fait l'objet, dès 1830, d'une traduction française dont le succès fut tel qu'il fallut en donner une deuxième édition dès 1839. Publié en 1844, l'ouvrage d'Ernst Theodor Gaupp sur *Die germanischen Ansiedlungen und Landtheilungen in den Provinzen des Römischen Westreiches* eut aussi un important écho, qui se renforça à la fin du XIX^e siècle lorsque Joannès-Erhard Valentin-Smith en donna une traduction partielle. D'accès encore plus simple était *l'Histoire de la législation des anciens Germains* (1845), rédigée en français par Garabet Artin Davoud-Oghlou, un chargé d'affaires de la légation turque à Berlin, qui, après s'être formé aux méthodes de la *Rechtsgeschichte* allemande, était devenu membre de la *Brandenburgische Akademie der Wissenschaften*.

Face aux travaux universitaires allemands, l'historiographie française faisait pâle figure. En 1838, le baron Gingins-la-Sarraz ne pouvait guère citer en langue française que *l'Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* de l'abbé Dubos qui, bien que parue dans sa première édition en 1734, demeurait encore la seule histoire générale des invasions disponible en français. Les travaux d'Augustin Thierry et de François Guizot n'y changèrent pas grand-chose : pour être connus, ils étaient relativement peu cités, leurs études, très centrées sur les Francs, n'ayant pas la précision des travaux universitaires allemands. Les recherches de Numa Denys Fustel

25. J. Blétry, *Des méus causés par les animaux en droit burgonde*, Dijon, 1908, p. 146.

26. J. Guillemaud, *Le tombeau du roi Clodomir à Vézeronce (Isère)*, dans *Revue archéologique*, 23, 1872, p. 105-117, ici p. 115.

27. J.-P. Durand (de Gros), *Sur les races nobles de l'Aveyron*, dans *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 3^e série, 2, 1879, p. 421-429, en particulier p. 425.

28. Sur Savigny et la réception française de ses travaux, v. O. Motte, *Savigny et la France*, Berne, 1983 et F. J. Hölzl,

Friedrich Carl von Savignys Lehre von der Stellvertretung. Ein Blick in seine juristische Werkstatt, Göttingen, 2002. Pour la réception des travaux de Savigny dans les États de Savoie, v. L. Moscati, *Le fonti giuridiche dell'altomedioevo tra Italia e Germania : due esperienze a confronto*, dans R. Elze, P. Schiera (dir.), *Il Medioevo nell'Ottocento in Italia e Germania*, Bologne, 1988 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, 1), p. 243-267.

de Coulanges constituèrent de ce point de vue une rupture majeure : son livre posthume sur *L'invasion germanique et la fin de l'empire*, publié par les soins de Camille Jullian en 1891, dota le public érudit de l'ouvrage de référence en langue française qui lui avait jusque-là manqué.

Pour ce qui concerne l'histoire des Burgondes proprement dits, les érudits suivirent d'assez près l'évolution de la production universitaire, qui resta jusqu'aux années 20 du XX^e siècle l'apanage d'historiens de nationalité allemande ou de Suisse alémanique qui avaient effectué leurs études en Allemagne. L'érudition eut ainsi très largement connaissance de l'histoire des Burgondes que Hermann Derichsweiler, alors en début de carrière, fit paraître en 1863, puis de celle, bien meilleure, de Carl Binding, professeur de droit public à l'Université de Bâle, publiée en 1868. Ces deux ouvrages universitaires furent remplacés, sans être pour autant dépassés, par la parution, en 1874, de la *Geschichte der Burgundionen* d'Albert Jahn, un archéologue et philologue bernois formé dans les universités d'Heidelberg et de Munich²⁹. Très fréquemment cité à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, cet ouvrage constitua jusqu'aux années 1920 la référence fondamentale sur l'histoire des Burgondes.

La lecture de tels ouvrages initiait les érudits aux perspectives nationalistes que développait l'école philologique allemande de la *Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*³⁰. L'histoire d'Albert Jahn offrait un exemple emblématique de ce courant historiographique, puisque toute sa première partie était consacrée à la *Kulturhistorische* des Burgondes, autrement dit à la définition de la civilisation burgonde perçue comme une donnée intemporelle : utilisant des sources très disparates dans le temps comme dans l'espace, puisant tour à tour dans la Loi gombette, dans les Niebelungen ou dans Sidoine Apollinaire, Albert Jahn y définissait l'apparence physique, la culture et les caractéristiques linguistiques, juridiques ou religieuses des premiers Burgondes, avant même d'aborder dans une seconde partie l'histoire de leur migration

qu'il percevait comme celle de leur acculturation dans la Chrétienté latine. Bien que la recherche de la germanité primitive n'entrât pas au premier rang des préoccupations des érudits de langue française, la lecture de tels ouvrages les amena à s'imprégner des problématiques de l'historiographie allemande, ce qui conduisit par exemple Edouard Secretan, à chercher un moyen de trouver dans la documentation burgonde, qui ne comporte pourtant jamais le terme de *marca*, l'organisation en *Markgenossenschaften* censée caractériser la Germanie primitive³¹.

S'ils accédaient aisément aux travaux historiques, les érudits étaient en revanche en peine d'en discuter les résultats, faute d'avoir la formation philologique nécessaire pour pouvoir réellement entrer dans les textes, dont l'approche critique était d'autant plus délicate qu'ils n'étaient à l'époque accessibles que dans des éditions souvent très médiocres. Certains débats sur la *Sapaudia* auraient par exemple pu être évités si les érudits avaient su que le seul manuscrit conservé d'Ammien Marcellin portait l'énigmatique leçon *perpensa paudium fertur* et non *per Sapaudiam fertur*, comme l'avaient arbitrairement corrigé les éditions auxquelles ils avaient accès³². Les érudits savoyards auraient sans doute eu aussi une perception différente de cette question s'ils avaient eu en leur possession une édition des *Chronica gallica* de 452 qui leur donnât la leçon *Sapaudia* et non, comme le faisait le texte du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, la leçon erronée *Sabaudia*, autrement dit le terme latin qui désignait au Moyen Âge les anciens états de la maison de Savoie³³. Conscients de ces problèmes, certains érudits tentèrent d'aller à la source, mais leurs efforts restèrent vains. Emblématique est le cas de Joannes-Erhard Valentin-Smith qui, après avoir fait effectuer par des copistes salariés les transcriptions des 13 manuscrits alors connus de la Loi gombette, fut incapable de trancher entre les différentes versions qui lui avaient été remises et décida d'éditer toutes les transcriptions en sa possession dans une édition en 14 fascicules³⁴. Toutefois, la multi-

29. *Dictionnaire historique de la Suisse*... cit.

30. P. Geary, *Quand les nations font l'histoire*... cit., p. 25-56.

31. É. Secretan, *Le premier royaume de Bourgogne : fragments d'histoire nationale*, dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1^{ère} série, 24 1868, p. 1-175, ici p. 146-151.

32. J. Favrod, *Histoire politique du royaume burgonde (443-454)*, Lau-

sanne, 1997 (*Bibliothèque historique vaudoise*, 113), p. 105-106.

33. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, I, p. 639.

34. J.-E. Valentin-Smith, *La Loi gombette. Reproduction intégrale de tous les manuscrits connus*, Lyon-Paris, 1889, 14 vol. et A. Steyert, *Une édition de la Loi gombette, reproduction complète et intégrale de tous les manuscrits connus par J.-E. Valentin-Smith*, Lyon, 1890.

plication des éditions savantes, en particulier celles des *Monumenta Germaniae Historica*, modifia de ce point de vue la situation : dans les dernières années du XIX^e siècle, les érudits disposaient désormais d'éditions nouvelles, fondées sur les principes de la philologie allemande.

Tout aussi problématique était la faiblesse de la critique des actes attribués aux rois burgondes, les érudits partageant d'ailleurs cette carence avec les spécialistes universitaires de l'Antiquité tardive, bien plus portés sur la philologie que sur la diplomatique. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, la charte de fondation par Sigismond de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune resta ainsi considérée comme authentique³⁵ : elle constitua par exemple la source essentielle à partir de laquelle le baron Roget de Belloguet dressa sa carte du «premier royaume de Bourgogne»³⁶. De même, avant les travaux de Coville, l'érudition datait du VI^e siècle – au lieu du X^e siècle – une charte lyonnaise qui affirmait que le monastère Saint-Pierre avait été fondé par le roi burgonde Godégisil et son épouse Théodelinde³⁷.

L'archéologie constituait en revanche un domaine plus accessible pour les érudits, en particulier pour ceux qui avaient une formation en géologie ou en sciences naturelles. L'archéologie funéraire excitait tout particulièrement l'intérêt des érudits, qui espéraient pouvoir ainsi mettre à jour des crânes ou de belles pièces d'armement ou d'orfèvrerie. Se contentant au départ de recueillir les objets trouvés dans les labours, ils mirent progressivement en place de véritables chantiers de fouilles, souvent impulsés par les sociétés *ad hoc* qu'ils avaient constituées, à l'exemple de l'association *Pro Aventico* qui fut fondée en 1884 par Édouard Secretan, afin d'assurer la sauvegarde et l'exploitation du site archéologique de la cité d'A-

venches. Les méthodes et les problématiques évoluèrent rapidement, en particulier en Suisse romande où le nombre de fouilles fut particulièrement important : si l'érudite dijonnais Henri Baudot était persuadé, lorsqu'il décrit en 1832 le très important site funéraire de Charnay-les-Chalons, d'avoir trouvé le charnier d'une grande bataille franco-burgonde³⁸, de telles considérations n'avaient plus cours à la fin du siècle, lorsque l'archéologie funéraire pouvait s'appuyer sur une expérience déjà solide³⁹. La publication en 1901 des *Arts industriels des peuples barbares de la Gaule du V^e au VIII^e siècle* de l'érudite toulousain Casimir Barrière-Flavy donna aux érudits un ouvrage de référence, ce qui les dota d'une typologie des dépôts funéraires d'assez bonne qualité, bien qu'elle fût malheureusement fondée sur des présupposés ethniques, qui amenait par exemple son auteur à affirmer que «les vases burgondes sont totalement dépourvus d'une ornementation à la roulette, ce qui est le contraire dans la céramique franque⁴⁰».

Domaine en plein essor au XIX^e siècle, l'épigraphie avait aussi la faveur des érudits, qui s'attachèrent à constituer des corpus d'inscriptions latines, à l'exemple de Charles-Humbert-Antoine Despine, qui déposa à l'Académie florimontane celui qu'il avait rédigé pour la Haute-Savoie⁴¹. Sans doute par attrait pour les Burgondes, les érudits eurent toutefois tendance à leur attribuer toute sorte d'inscriptions latines, dont beaucoup furent par la suite reconnues comme apocryphes⁴². Certains crurent même possible d'identifier des runes burgondes, à l'exemple de Théophile Perrenot qui affirma en 1922 en avoir trouvées dans les environs de Besançon⁴³.

Plus que toute autre science auxiliaire, les études toponymiques fournissaient aux érudits un champ d'études particulièrement favorable, puis-

35. Une première fois mis en cause par A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon, du V^e au IX^e siècle (450-800)*, Paris, 1928, p. 312, l'acte fut définitivement considéré comme une forgerie après l'étude développée que lui consacra Jean-Marie Theurillat, *L'acte de fondation de l'abbaye de St-Maurice d'Agaune*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 110, 1952, p. 57-88.

36. D.-F.-L. Roger de Belloguet, *Carte du premier royaume de Bourgogne...* cit.

37. A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon...* cit., p. 251-266.

38. H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne*, dans *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte d'Or*, 5, 1857-1860, p. 127-305.

39. É. Caillemer, *Épisodes de l'histoire des Burgondes*, dans *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3^e série, 10, 1874, p. 392-420, ici p. 415-416.

40. C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du V^e au VIII^e siècle*, I, Paris-Toulouse, 1901, p. 405.

41. M.-C. Lebascle, *Histoire de l'épigraphie de la Haute-Savoie*, dans B. Rémy, *Inscriptions latines de Haute-Savoie*, Annecy, 1995, p. 28-30.

42. C'est par exemple le cas des deux «inscriptions burgondes» données par L. Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie. Épigraphie gauloise, romaine et burgonde*, Annecy, 1870, n^o 27 et 87.

43. T. Perrenot, *La toponymie burgonde*, Paris, 1942, p. 282-283.

qu'ils pouvaient y déployer toute leur connaissance du terrain local. Beaucoup d'entre eux suivaient avec attention les recherches sur la géographie historique de la France et la toponymie que Auguste Longnon mena à l'École pratique des hautes études puis, à partir de 1889, au collège de France⁴⁴. La toponymie permit tout d'abord de nourrir les longs débats menés sur la *Sapaudia* ou sur les frontières entre les Burgondes et les Alamans, ce qui suscita d'interminables discussions sur les origines des noms des villages en -inges, -anges/ans ou -enges/ens. Elle fut aussi invoquée pour des études rurales, l'abbé Chaume retraçant par exemple grâce à elle le fonctionnement de l'hospitalité dans la région de Nuits-Saint-George, où il estimait que le toponyme de Meuilley renvoyait nécessairement à l'ancienne *villa* du Romain Mudelius, celui de Messange à la terre reçue par le Burgonde Masso, tandis que le village de Collonges-les-Bévy lui semblait naturellement renvoyer à la colonge qu'un certain Buvus devait très certainement tenir des mains de Masso⁴⁵. La toponymie rejoignait enfin les études linguistiques, dont elle constituait avec l'onomastique la source essentielle, ce qui put permettre de nourrir quelques travaux sur la langue parlée par les Burgondes.

L'anthropologie physique, alors imprégnée d'un très fort matérialisme scientifique, constituait une autre science influente, grâce au prestige de la Société d'anthropologie de Paris (1854), qui disposait de correspondants dans toute la France et était relayée dans nos régions par la Société d'anthropologie de Lyon (1881)⁴⁶. S'ils n'étaient pas en odeur de sainteté parmi les milieux catholiques, les travaux de la Société parisienne exerçaient en revanche une forte séduction sur la frange la plus anticléricale des érudits qui, à l'exemple de Marc Le Roux et Charles Marteau, lisaient le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* et se passionnaient pour l'évolution des ossements humains⁴⁷.

Les érudits furent ainsi en mesure de faire face à l'essor de la science historique et des sciences auxiliaires qui caractérise le XIX^e siècle. D'un point de vue méthodologique, l'écart est important entre les mémoires littéraires publiés dans les années 1830 et les travaux de plus en plus spécialisés qui parurent dans les revues des sociétés savantes au début du XX^e siècle. La spécialisation croissante de la recherche historique put s'appuyer sur la professionnalisation de plus en plus marquée de l'érudition, qui réservait aux juristes les travaux sur la Loi gombette, aux professeurs de lettres ou de langue les recherches de toponymie et aux géologues et naturalistes les études archéologiques. Il ne s'agissait toutefois là que d'une adaptation provisoire : passées les années 20 du XX^e siècle, l'érudition ne fut plus en mesure de suivre l'essor de l'histoire savante, à laquelle elle était désormais contrainte d'abandonner le champ des études sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge.

LES BURGONDES ET L'ÉRUDITION : AUX SOURCES D'UNE IMAGE TRÈS POSITIVE

Qu'ils les appellent « Bourguignons », « Burgunden » ou « Burgondions », puisque la forme « Burgondes » ne s'imposa définitivement que dans les années 1930, tous les érudits étaient unanimes à souligner les vertus de ce peuple barbare. Pour le baron Gingins-la-Sarraz, « les Burgunden étaient le plus doux et le plus humain des peuples de la Germanie, et, lorsque bientôt après leur établissement dans la Gaule rhénane, ils eurent embrassé le christianisme, leurs mœurs s'adoucirent et leurs habitudes se rapprochèrent des Gallo-romains qu'ils traitaient non comme des sujets mais comme des frères⁴⁸ ». Éxupère Caillemer tenait le même discours : « les Burgondes avaient une réputation de bravoure bien méritée et ils passaient en même temps pour des gens de mœurs douces et paisibles. Rome les avait depuis long-

44. Outre A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, 1878, voir ses cours de toponymie publiés à titre posthume : Id., *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leur transformation. Résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des hautes études (section des sciences historiques et philologiques)*, publié par Paul Marichal et Léon Mirot, Paris, 1920-1929.

45. M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne, première partie, Histoire politique*, Dijon, 1925, p. 533-538.

46. J.-C. Wartelle, *La société d'anthropologie de Paris, 1854-1920*, dans *Revue d'histoire des sciences humaines*, 10, 2004, p. 125-171.

47. M. Le Roux, C. Marteau, *Sépultures burgondes...* cit.

48. F. Gingins-la-Sarraz, *Essai sur l'établissement des Burgunden dans la Gaule et sur le partage des terres entr'eux et les régnicoles*, dans *Memorie della Reale accademia delle scienze di Torino, classe di scienze morali, storiche et filologiche*, 40, 1838, p. 189-293, ici p. 204.

temps jugés dignes du titre de fédérés et ils avaient vaillamment soutenus les armées impériales dans leurs luttes contre les Huns et les Suèves. Enfin ils étaient chrétiens, sinon même catholiques⁴⁹. Leur vertu n'ayant d'égal que leur beauté, Marc Le Roux et Charles Marteaux dressaient, quant à eux, un portrait physique des Burgondes des plus avantageux : « ces hommes étaient d'une taille élevée, ils avaient un corps bien proportionné et des muscles puissants. Leur visage étroit et allongé dessinait un ovale agréable : le front s'élevait droit et large au-dessus d'arcades sourcilières assez prononcées. Le nez était mince et long. La mâchoire forte, les dents saines et bien rangées⁵⁰ ».

À ce bouquet de louanges, on peut trouver trois raisons. La première vient de la logique même des sources qui donnaient une image très favorable des Burgondes, en ne leur attribuant par exemple aucun récit de massacre, ce qui contrastait fortement avec ce que les érudits avaient pu lire sur les autres peuples barbares, en particulier avec les Alamans qui, parce qu'ils étaient restés païens, avaient fait l'objet de portraits peu flatteurs. La deuxième est liée au contexte historiographique dans lequel vivaient les érudits francophones du XIX^e siècle : de François Guizot à Fustel de Coulanges, les historiens français baignaient dans un climat plutôt favorable aux Germains⁵¹, ce qui amenait par exemple Casimir Barrière-Flavy à invoquer dans ses *Arts industriels* les travaux d'Augustin Thierry pour affirmer qu'il n'était pas vrai que le monde romain avait sombré dans la barbarie avec l'arrivée des barbares⁵². Enfin, l'influence de l'historiographie allemande joua aussi un rôle notable, les érudits locaux, qui avaient tous lu directement ou indirectement les travaux qu'elle avait produits sur les Burgondes, ne pouvaient rester insensibles aux concepts développés par les historiens de la *Völkerwanderung* : beaucoup d'entre eux démarquèrent ainsi le vocabulaire que Albert Jahn avait utilisé dans sa *Geschichte der Burgundionen*, ce qui les amenait par exemple à oppo-

ser « l'établissement » (*Ansiedlung*) des Burgondes à « l'occupation » (*Occupation*) alamane, mais aussi à définir l'arrivée des Burgondes dans la vallée du Rhône comme un processus « d'expansion » (*Ausbreitung*) et non de conquête.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que les érudits aient été unanimes à considérer que l'arrivée des Burgondes n'était pas le fruit d'une véritable invasion. Bien avant la parution de *L'invasion germanique* de Fustel de Coulange, Georges-Auguste Matile écrivait que « ce ne fut point ensuite d'une conquête proprement dite que les Burgondes s'établirent dans le pays, mais ensuite d'une cession faite par les régnicoles⁵³ ». À la fin du XIX^e siècle, Éxupère Caillemer tenait des propos semblables, en expliquant que « l'établissement des Burgondes ne fut pas une œuvre de violence et de conquête⁵⁴ ». Sur un ton plus radical, Marc Le Roux et Charles Marteaux considéraient pour leur part que « ce n'est donc pas aux Burgondes que sont dues les ruines [...] : bien avant leur arrivée, les incursions d'autres barbares, les révoltes, les passages d'armées, la haine que les chrétiens portaient aux monuments païens fut la cause de la destruction des temples, des maisons de maître et des bourgs isolés⁵⁵ ». Le caractère apparemment novateur de ces jugements ne doit toutefois pas nous tromper : ces propos ne relevaient pas d'un jugement général sur les invasions germaniques, mais sur le cas particulier des seuls Burgondes que les érudits se plaisaient à opposer aux autres barbares et en premier lieu aux Alamans, qu'ils percevaient en revanche comme le type même des envahisseurs germaniques.

Au-delà de ces conditions d'installation des Burgondes, les érudits se plaisaient aussi à célébrer la douceur de leur domination, qui était illustrée à leurs yeux par la Loi gombette pour laquelle ils n'avaient que des éloges. Après avoir affirmé que « la latinité [de la Loi gombette] est plus pure que celle des codes contemporains⁵⁶ », Georges-Auguste Matile expliquait ainsi que « ce que Gonde-

49. É. Caillemer, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais...* cit., p. 8.

50. M. Le Roux, C. Marteau, *Sépultures burgondes...* cit., p. 28.

51. C. Nicolet, *La fabrique d'une nation...* cit.

52. C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares...* cit., I, p. I.

53. G.-A. Matile, *Études sur la Loi gombette*, Turin, 1847 (extrait

des *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, série 2, 10), p. 5.

54. É. Caillemer, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais...* cit., p. 14.

55. M. Le Roux, C. Marteau, *Sépultures burgondes...* cit., p. 20.

56. G.-A. Matile, *Études sur la Loi gombette...* cit., p. 9.

baud a en vue, ce sont les intérêts de son peuple; il recherche le bon et l'honnête; son guide, c'est l'amour de la justice qui apaise Dieu et assure la stabilité d'un règne⁵⁷». À l'exemple de Joannès-Erhard Valentin-Smith, les érudits se félicitaient des dispositions destinées à protéger la famille et la propriété, tout en passant en revanche sous silence d'autres clauses plus choquantes pour leurs contemporains, à commencer par les nombreux articles qui règlementaient le sort visiblement peu enviable des populations serviles.

Démarquant Grégoire de Tours, qui avait affirmé que Gondebaud avait donné «des lois plus douces aux Burgondes qu'ils n'oppriment pas les Romains», les érudits affirmaient tous que la principale qualité de la Loi gombette était d'avoir placé Romains et Burgondes sur un pied d'égalité, afin de préparer ainsi la fusion des deux peuples. Pour André Steyert, la Loi gombette avait été destinée à établir une «heureuse harmonie entre [Burgondes et Romains] et [à assurer] aux premiers habitants une sécurité absolue pour leurs biens et leur personne», afin «de placer les deux peuples sur un pied d'égalité et ménager entre eux une fusion politique qui devait préparer et hâter la fusion des races⁵⁸». L'abbé Chaume ne tarissait pas d'éloges sur «Gondebaud, le fondateur, l'ouvrier incomparable dont le génie sait trouver à propos la formule légale, destinée à unir, dans une collaboration féconde, la civilisation raffinée des Gallo-romains avec l'aimable vigueur de leurs hôtes barbares⁵⁹». André Steyert estimait, lui aussi, que les lois de Gondebaud, «inaugurant la fusion de la civilisation romaine avec l'esprit germanique, fécondée par le sentiment chrétien, ont préparé, ou pour mieux dire, donné naissance à la société moderne et à la nationalité française, qui en est la plus complète expression⁶⁰». Derrière la Loi gom-

bette, c'est bien la fusion des peuples, qui se trouvait magnifiée par l'érudition, selon un thème que Jacques Flach devait aussi reprendre dans le dernier volume de ses *Origines de l'ancienne France* : «la noblesse burgonde, *optimus Burgundio*, tend à se fondre dans la noblesse sénatoriale, *nobilis romanus* [...] : la première, à l'exemple de ses rois, désarme devant la culture latine; la seconde perd de son raffinement stérile et travaille efficacement à l'élaboration d'institutions nouvelles⁶¹».

La question des rapports entre Burgondes et indigènes amenait toutefois les érudits à aborder les débats sur l'hospitalité, qui avaient connu un grand développement parmi les historiens et juristes de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les érudits s'attachèrent à suivre ces questions complexes, non seulement par l'intermédiaire de l'historiographie allemande, mais aussi à travers les débats techniques qui opposèrent en particulier, à la fin du XIX^e siècle, Fustel de Coulanges et Julien Havet, afin de déterminer si l'hospitalité consistait en un partage réel des terres ou en une simple répartition des fruits⁶², avant de rebondir dans les années 1920 avec les travaux de Ferdinand Lot⁶³. Ces discussions étant toutefois trop techniques pour que l'érudition puisse y prendre réellement part, les sociétés savantes s'en tinrent à une interprétation plus simple et plus aisément compréhensible : les Burgondes auraient reçu des terres en friche.

Cette idée, déjà présente en filigrane chez Montesquieu⁶⁴, qui affirmait dans *L'esprit des lois* que «le Bourguignon, guerrier, chasseur et pasteur, ne dédaignait pas de prendre des friches», fut développée pour la première fois, en 1838, sous la plume de Frédéric Gingins-la-Sarraz⁶⁵. Partant de la toponymie, il exposait que les Burgondes ne s'étaient pas installés sur les bords du lac Léman, où

57. *Ibid.*, p. 11.

58. A. Steyert, *Une édition de la Loi gombette...* cit., p. 6.

59. M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne, Première partie...* cit., p. XXXI.

60. A. Steyert, *Une édition de la Loi gombette...* cit., p. 8.

61. J. Flach, *Les origines de l'ancienne France, IV, Les nationalités régionales, leurs rapports avec la Couronne de France*, Paris, 1917, p. 323.

62. N. D. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, 1^{re} partie, l'empire romain, les Germains, la royauté mérovingienne*, Paris, 1875, p. 534-543; J. Havet, *Du partage des terres entre les romains et les barbares chez les Burgondes et les Wisigoths*, dans *Revue historique*, 33^e année, 6/1,

1878, p. 87-99 et C. Léouzon Le Duc, *Le régime de l'hospitalité chez les Burgondes*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 12, 1888, p. 232-247.

63. F. Lot, *Du régime de l'hospitalité*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 7/3, 1928, p. 975-1011.

64. C.-L. de Montesquieu, *L'esprit des lois ou du rapport que les lois doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce etc... à quoi l'auteur a ajouté des recherches nouvelles sur les lois romaines, sur les lois françaises et sur les lois féodales*, livre XXX, chap. IX.

65. F. Gingins-la-Sarraz, *Essai sur l'établissement des Burgunden...* cit.

les toponymes étaient entièrement romains, mais sur le plateau suisse où abondaient les toponymes en *-ens*, qu'il estimait caractéristiques des établissements burgondes. Faisant alors appel à l'étymologie du pays de Vaud (*Waldis land* = pays de la forêt), il en déduisait que les Burgondes s'étaient donc installés sur le plateau suisse, dans un espace encore forestier et, pour appuyer sa théorie, citait Socrate de Constantinople qui avait affirmé que les Burgondes «sont presque tous artisans du bois». Le baron Gingins-la-Sarraz estimait qu'en s'installant sur le plateau suisse, les Burgondes avaient pu protéger la civilisation romaine de la barbarie alémanique, ce qui l'amena à les comparer aux Cosaques, qui auraient joué un rôle semblable en protégeant la Chrétienté russe de la barbarie tatare. Dans le contexte colonial du XIX^e siècle, les érudits oublièrent toutefois les Cosaques pour s'intéresser bien davantage aux bûcherons, Marc Le Roux et Charles Marteaux affirmant par exemple qu'après leur installation en *Sapaudia*, «les Burgondes chrétiens, ariens, parlent latin et se transforment en vaillants agriculteurs, pleins d'amour pour la terre de leur nouvelle patrie dont les tenures en friche s'offrent à leur activité; les bois, les marais disparaissent peu à peu et font place aux champs de blé, aux prairies et aux vignes⁶⁶».

Parce qu'ils auraient ainsi troqué l'épée pour l'araire, les Burgondes furent donc largement tenus pour un peuple remarquablement pacifique. Après que Albert Jahn eut exposé que les tombes burgondes se différenciaient des sépultures franques par la faiblesse de l'armement que l'on pouvait y retrouver, Casimir Barrière-Flavy crut devoir s'interroger sur l'existence même d'une armée burgonde, en affirmant que «les Burgondes étaient à coup sûr les moins féroces de tous les barbares» et que la plupart d'entre eux ne possédaient que de simples coutelas⁶⁷. Ces constats archéologiques permirent à Gabriel de Mortillet de souligner que la guerre constituait la principale source de différence entre Burgondes et Francs, car «les Burgondes étaient surtout industriels et

cultivateurs, tandis que les Francs étaient essentiellement guerriers⁶⁸».

Cet adieu aux armes des Burgondes posait toutefois le problème de l'hospitalité, car il était difficile de soutenir que les Romains aient pu accueillir sur leurs terres des barbares aussi peu aptes à leur offrir une sérieuse protection militaire. Les auteurs qui comme Frédéric Gingins-la-Sarraz, insistaient sur le rôle de protecteurs des Burgondes étaient obligés de leur reconnaître une certaine aptitude au maniement des armes, à l'exemple de Georges-Auguste Matile qui estimait qu'ils étaient tenus d'effectuer, en contrepartie de la concession de leurs propriétés, un service militaire au profit du pouvoir romain⁶⁹. Beaucoup d'érudits tendaient toutefois à oublier leurs fonctions militaires pour les décrire surtout en *gentlemen farmers* : après avoir souligné que «le prolétariat était inconnu parmi eux, tandis qu'il était la plaie des populations gallo-romaines⁷⁰», Éxupère Caillemer donna ainsi un long tableau bucolique du père de famille burgonde, cultivant la terre, plantant vignes et arbres fruitiers, polissant des objets de bois, avant de sortir durant les veillées sa cithare pour chanter les chants des *Nibelungen*, sans la moindre allusion à une occupation de nature militaire.

Si certains notables se plaisaient à imaginer que les Burgondes s'étaient ainsi intégrés à la classe des propriétaires, cet avis n'était pas partagé par tous les érudits. Issu d'une vieille famille dijonnaise, le député boulangiste Claude Léouzon-Duc avait une vision bien plus dégradée du statut de l'hospitalité⁷¹, ce qui l'avait amené à expliquer qu'en entrant en Gaule «les Burgondes ne tardaient point à aller au dernier rang occuper la place que leur assignait l'utilité sociale [...]; ouvriers en bois, charpentiers et menuisiers, les Burgondes n'étaient point devenus aptes, par le seul fait de leur établissement en Gaule, à passer des emplois subalternes aux premiers [...]; le barbare réduit à vivre de l'hospitalité faute de bien ou de crédit n'était rien de moins qu'un déshérité de la fortune, un déclassé, un faible⁷²». Ce tableau posait le problème des esclaves qui apparaissent en

66. M. Le Roux, C. Marteau, *Sépultures burgondes...* cit., p. 22.

67. C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares...* cit., p. 352-354.

68. G. de Mortillet, *Parenté des Francs et des Burgondes...* cit., p. 702.

69. G.-A. Matile, *Études sur la Loi gombette...* cit., p. 5.

70. É. Caillemer, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais...*

cit., p. 17.

71. J. Jolly, *Dictionnaire des parlementaires français. Notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, Paris, 1960, p. 2239-2240.

72. C. Léouzon Le Duc, *Le régime de l'hospitalité chez les Burgondes...* cit., p. 244.

grand nombre dans les sources burgondes, ce qui amenait certains érudits à se rallier à l'interprétation de Frédéric Gingins-la-Sarraz, qui avait affirmé que seuls ceux qui s'étaient installés en 443 en avaient reçus, ceux qui seraient arrivés plus tard – et qu'il proposait d'identifier avec le groupe des faramans – n'en ayant en revanche jamais possédés⁷³. Ces débats sur le statut social des Burgondes restèrent toutefois limités, les érudits estimant dans leur grande majorité qu'ils avaient connu des fortunes diverses, les amenant à se fondre tantôt dans la classe des maîtres, tantôt dans celle des tenanciers. Soucieux de célébrer la fusion des peuples, les érudits français du XIX^e siècle ne souhaitaient pas donner aux distinctions sociales une explication ethnique.

* * *

Cette étude aura permis de constater que, durant les années 1830-1930, les Burgondes firent l'objet d'un intérêt continu, pour l'essentiel porté par les sociétés savantes du sud-est de l'ancienne Gaule. Sans jamais concurrencer les Gaulois, qui demeurèrent partout les ancêtres de référence, les Burgondes parvinrent à pénétrer dans les identités régionales, comme en témoigne par ailleurs l'entrée en grand nombre de leurs crânes, monnaies et autres objets funéraires dans les vitrines des musées qui se mettaient localement un peu partout en place. Si les Burgondes n'occupèrent dans ces panthéons régionaux qu'un rôle sans commune mesure avec celui que prenaient les Allobroges, les Helvètes, les Éduens et autres tribus celtiques, leur présence constituait toutefois un fait nouveau qui mérite d'être pris en considération.

Ce nouvel intérêt pour les Burgondes ne peut évidemment se comprendre qu'en le replaçant

dans le contexte de réhabilitation des Germains qui caractérise globalement l'historiographie du XIX^e siècle. Dans le cas des Burgondes, l'intérêt fut sans doute renforcé par les traits originaux de ce peuple que les érudits francophones n'éprouvaient aucune réticence à louer. À la différence des Alamans, les Burgondes avaient eu le bon goût de s'installer par un *foedus* et non par une conquête, de se convertir très rapidement au christianisme et d'adopter très tôt la langue latine : comme le soulignaient beaucoup d'auteurs, ils constituaient un peuple germanique d'autant plus sympathique qu'il était atypique. Surtout, les Burgondes avaient eu la vertu de disparaître très rapidement en se mélangeant avec les Romains, ce trait étant d'autant plus positif que les érudits français du XIX^e siècle considérait que leur génie national était issu de cette fusion des peuples.

Les années 1920, au cours desquelles nous avons arrêté notre étude, constituent de ce point de vue une césure importante, non seulement par l'arrivée d'une nouvelle historiographie universitaire régionale, mais aussi par une nette inflexion raciale des discours historiques. Sous l'impulsion des travaux ethnico-linguistiques de Walther von Wartburg⁷⁴, la tonalité des débats franc-comtois et romands sur les aires de domination des Burgondes et des Alamans se fit plus agressive, les questions toponymiques se trouvant de plus en plus souvent interprétées en termes purement ethniques⁷⁵. Le régionalisme bourguignon prit, quant à lui, une connotation de plus en plus raciale, que ce soit par la revendication nouvelle d'une ascendance burgonde ou, à l'inverse, pour affirmer la celtitude de la race bourguignonne, en rejetant le sang des Burgondes dans les seules veines d'une noblesse ainsi définie comme étrangère⁷⁶. Tout en se plaçant dans la continuité de l'historiographie du XIX^e siècle, ces conceptions se

73. F. Gingins-la-Sarraz, *Essai sur l'établissement des Burgunden...* cit.

74. W. von Wartburg, *Die Burgundischen Wörter im Frankoprovenzalischen*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 59, 1939, p. 302-307 et surtout W. von Wartburg, *Die Entstehung der romanischen Völker*, Halle, 1939, qui fut traduit en 1941 en français par C. de Maupassant, sous le titre : *Les origines des peuples romands*.

75. Voir par exemple P.-E. Martin, *La fin de la domination romaine en Suisse et l'occupation germanique*, dans *Bulletin de la Société*

d'histoire et d'archéologie de Genève, 6 1935, p. 3-30; T. Perrenot, *La toponymie burgonde...* cit. et P.-E. Martin, *Haut Moyen Âge. Burgondes et Alamans en Suisse. Langues, noms de lieux, archéologie*, dans *Revue d'histoire suisse*, 25, 1945, p. 104-122.

76. V. Bleton-Ruget et Philippe Poirrier (dir.), *Le temps des sciences humaines. Gaston Roupnel et les années trente*, Dijon, 2006 et A. Rauwel, *Henri Vincenot : une politique des origines?* (article publié sur internet : Hsq/Bourgogne, lecture/Rauwel/vincenot par Rauwel.pdf).

situaient en rupture avec les analyses des érudits du siècle passé, qui étaient auparavant unanimes pour considérer que les nations européennes

étaient le fruit de la fusion des peuples barbares et romain.

Laurent RIPART

Bibliographie des travaux consacrés aux Burgondes (vers 1830-vers 1930)⁷⁷

A) TRAVAUX S'INSCRIVANT DANS LES STRUCTURES SCIENTIFIQUES NATIONALES

1) Éditions de sources

Leges Burgundionum, éd. F. Bluhme, Hannovre, 1863 (M.G.H., *Leges*, 3), p. 497-630.

Passio sancti Sigismundi regis, éd. B. Krusch, Hannovre, 1888 (M.G.H., *Scriptores rerum Merovingicarum*, 2), p. 329-340.

Liber constitutionum sive Lex Gundobada et constitutiones extravagantes, éd. R. de Salis, Hannovre, 1892 (M.G.H., *Leges nationum germanicarum*, 2/1), p. 29-122.

Chronica gallica a. CCCCLII, éd. Th. Mommsen, Berlin, 1892 (M.G.H., *Auctores antiquissimi*, 9), p. 632-666.

2) Études juridiques et historiques

A. F. Barkow, *Lex romana Burgundionum ex jure romano et germanico*, Greifswald, 1826.

F. C. von Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, Heidelberg, 1826-1834, 7 vol. [trad. française : *Traité de droit romain*, Paris, 1840-1851, 8 vol.]

E. Th. Gaupp, *Die germanischen Ansiedlungen und Landtheilungen in den Provinzen des Römischen Westreiches, in ihrer volkerrechtlichen Eigenthumlichkeit und mit Rücksicht auf verwandte Erscheinungen der alten Welt und des späteren Mittelalters*, 1844 [traduction française partielle : *Les peuples germaniques dans la Gaule. Partage de terres et fondation des États dans les provinces de Gaule*, dans J.-E. Valentin-Smith, *La Loi gombette. Reproduction intégrale de tous les manuscrits connus*, Lyon-Paris, 1889, I, p. 1-90].

G. A. Davoud-Oghlou, *Histoire de la législation des anciens Germains*, Berlin, 1845, 2 vol.

H. Derichsweiler, *Geschichte der Burgunden bis zu ihrer Einverleibung im frankische Reich*, Münster, 1863.

R. Hubé, *Histoire de la formation de la loi bourguignonne et appréciation de la dernière édition de cette loi*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 13, 1867, p. 209-259.

C. Binding, *Geschichte des Burgundisch-Romanischen Königreichs (von 443-532 N. CHR.), Eine reichs- und rechtsgeschichtliche Untersuchung*, Leipzig, 1868.

A. Jahn, *Geschichte der Burgundionen und Burgundiens bis zum Ende der I. Dynastie, in Prüfung der Quellen und der Ansichten alterer und neuerer Historiker*, Halle, 1874, 2 vol.

J. Havet, *Du partage des terres entre les romains et les barbares chez les Burgondes et les Wisigoths*, dans *Revue historique*, 3^e année, 6, 1878, p. 87-99.

C. Léouzon Le Duc, *Le régime de l'hospitalité chez les Burgondes*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 12, 1888, p. 232-247.

N.D. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. L'invasion germanique et la fin de l'empire. Revue et complétée sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par Camille Jullian*, Paris, 1891.

F. Dahn, *Die Könige der Germanen. Das Wesen des ältesten Königthums der germanischen Stamme und seine Geschichte*, XI, *Die Burgunden*, Leipzig, 1908.

C. Jullian, *Notes gallo-romaines. Les origines de la Savoie*, dans *Revue d'histoire ancienne*, 22, 1920, p. 273-280.

F. Lot, *Du régime de l'hospitalité*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 7/3, 1928, p. 975-1011.

77. On trouvera une bibliographie plus détaillée dans K. Escher, *Genèse et évolution du deuxième royaume burgonde (443-534)*, II,

Oxford, 2005 (*British Archeological Reports, International Series*, 1402), p. 841-920.

3) Études littéraires

E. Beauvois, *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux III^e et IV^e siècles*, Paris-Copenhague, 1867.

4) Études archéologiques et anthropologiques

P. Broca, *Description du crâne de Voiteur*, dans *Bulletin de la société d'anthropologie de Paris*, 3, 1864, p. 385-392.

P. Broca, *Mémoires d'anthropologie*, Paris, 1871-1888, 5 vol.

C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du V^e au VIII^e siècle*, Paris-Toulouse, 1901, 3 vol.

A. de Molin, *Études sur les agrafes de ceinturon burgondes à inscription*, dans *Revue archéologique*, 2^e série, 40, 1902, p. 305-371.

5) Études linguistiques et toponymiques

W. Wackernagel, *Sprache und Sprachdenkmäler der Burgunden*, dans C. Binding, *Geschichte des Burgundisch-Romanischen Königreichs (von 443-532 N. CHR.)*, *Eine reichs – und rechtsgeschichtliche Untersuchung*, Leipzig, 1868, p. 329-404.

A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, 1878.

A. Longnon, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leur transformation. Résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des hautes études (section des sciences historiques et philologiques)*, publié par Paul Marichal et Léon Mirot, Paris, 1920.

A. Dauzat, *Les noms de lieux. Origine et évolution. Villes et villages, pays, cours d'eau, montagnes, lieux-dits*, Paris, 1926.

B) TRAVAUX D'ÉRUDITS ISSUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

1) Suisse romande

F. Gingins-la-Sarraz, *Essai sur l'établissement des Burgunden dans la Gaule et sur le partage des terres entr'eux et les régnicoles*, dans *Memorie della Reale Accademia delle scienze di Torino, classe di scienze morali, storiche et filologiche*, 40, 1838, p. 189-293.

F. Troyon, *Description des tombeaux de Bel-Air près de Cheseaux-sur-Lausanne*, Lausanne, 1841.

F. Soret, *Rapport sur quelques lieux de sépultures des environs de Genève*, dans *Mémoires et documents de la Société*

d'histoire et d'archéologie de Genève, 1, 1841, p. 251-258.

G.-A. Matile, *Études sur la Loi gombette*, Turin, 1847 (extrait des *Mémoires de l'académie des sciences de Turin*, 2^e série, 10).

H.-J. Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève et principalement sur celui la Balme, près La Roche*, dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 9, 1855, p. 1-19.

H.-J. Gosse, *Suite à la notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève et principalement sur celui de La Balme, près La Roche*, dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 11, 1859, p. 81-100.

E. Secretan, *Le premier royaume de Bourgogne : fragments d'histoire nationale*, dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1^{re} série, 24, 1868, p. 1-175.

B. Reber, *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien évêché de Genève*, dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 23, 1894, p. 282-326.

F. Reichlen, *Archéologie fribourgeoise*, Fribourg, 1896.

J. Stadelmann, *La distribution des noms de lieu germanique en Suisse romande. À quelle époque les Germains établis dans notre pays ont-ils été romanisés?*, Fribourg, 1902 (extrait des *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, 7).

F. de Saussure, *Les Burgondes et la langue burgonde en pays romand*, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 3, 1906-1913, lecture du 15 décembre 1904, p. 9-10.

E. Muret, *Le suffixe «ing» dans les noms de lieu de la Suisse française*, dans *Mélanges de linguistique offerts à Ferdinand de Saussure*, Paris, 1908, p. 269-306.

E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie*, dans *Romania*, 37, 1908, p. 1-45, 378-420 et 540-569.

H. de Claparède, *Les Burgondes jusqu'en 443. Contribution à l'histoire externe du droit germanique*, Genève, 1909.

P.-E. Martin, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, Paris-Genève, 1910.

E. Muret, *Des noms de lieu germaniques en –ens ou –ans, –enges ou –anges dans les pays de domination burgonde*, dans *Revue de linguistique romane*, 4, 1928, p. 209-221.

2) Bourgogne

D.-F.-L. Roget de Belloguet, *Questions bourguignonnes*, Dijon, 1846.

- D.-F.-L. Roget de Belloguet, *Carte du premier royaume de Bourgogne, avec un commentaire sur l'étendue et les frontières de cet état, d'après les vingt-cinq signatures épiscopales du concile d'Épaone, en 517, Complément des questions bourguignonnes*, Dijon, 1848.
- H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, 5, 1857-1860, p. 127-305.
- E. Beauvois, *Une pénalité des lois gombettes et les lumières qu'elle jette sur l'origine des Burgondes*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 5, 1863-1872, p. 75-85.
- E. Beauvois, *Origine des Burgondes*, Dijon, 1869.
- R. Saleilles, *De l'établissement des Burgondes sur les domaines des Gallo-Romains*, dans *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1, 1891, p. 43-103 et 2, 1891, p. 345-407.
- J. Martin, *Sépultures barbares sous dalles brutes des environs de Tournus*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, 2, 1897, p. 317-346.
- C. Barrière-Flavy, *L'archéologie barbare dans le département de Saône-et-Loire durant la période burgonde, Mémoire présenté au congrès archéologique de France (Mâcon, 1899)*, Mâcon, 1901.
- J. Martin, *Nouvelles découvertes de sépultures barbares aux environs de Tournus*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, 7, 1902, p. 317-346.
- J. Blétry, *Des mésus causés par les animaux en droit burgonde*, Dijon, 1908.
- M. Chaume, *Le sentiment national bourguignon de Gondebaud à Charles le Téméraire. Essai de synthèse sur l'histoire de la Bourgogne*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 5^e série, 4, 1922, p. 195-308.
- M. Chaume, *Les origines du Duché de Bourgogne*, Dijon, 1925-1927, 3 vol.
- 3) Lyon
- J.-F.-A. Peyré, *Lois des Bourguignons vulgairement nommées Loi gombette, traduites pour la première fois*, Lyon, 1855 (extrait de la *Revue du Lyonnais*, année 1852).
- É. Caillemet, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du V^e siècle. Discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, Lyon, 1877 (extrait des *Mémoires de l'Académie de Lyon, classe des lettres*, 18).
- É. Caillemet, *Épisodes de l'histoire des Burgondes*, dans *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3^e série, 10, 1874, p. 392-420.
- H. Müller et E. Chantre, *La nécropole burgonde du pseudo-tumulus de Bois-Rond près d'Étoile (Drôme)*, Lyon, 1909 (extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 28, séance du 4 avril 1908).
- J.-E. Valentin-Smith, *Notions sur l'origine et le nom des Burgondes et leur premier établissement dans la Germanie*, dans *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 8, 1859-1860, p. 145-200.
- J.-E. Valentin-Smith, *Notions historiques sur le deuxième établissement des Burgondes dans la Germanie*, dans *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 9, 1860, p. 65-100.
- J.-E. Valentin-Smith, *L'établissement de la monarchie tempérée à Lyon à la fin du V^e siècle*, Paris, 1863 (extrait des *Mémoires lus à la Sorbonne en 1861*).
- J.-E. Valentin-Smith, *De la famille chez les Burgondes*, Paris, 1864 (extrait des *Mémoires lus à la Sorbonne en 1863*).
- J.-E. Valentin-Smith, *La Loi gombette. Reproduction intégrale de tous les manuscrits connus*, Lyon-Paris, 1889.
- A. Steyert, *Une édition de la Loi gombette, reproduction complète et intégrale de tous les manuscrits connus par J.-E. Valentin-Smith*, Lyon, 1890.
- H. Beaune, *Les Faramanni burgondes dans la Loi gombette*, Lyon, 1893 (présenté à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon dans la séance du 27 juin 1893).
- E. Chantre, *Les Burgondes dans le bassin du Rhône. Leur origine et leur type anthropologique*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie et de biologie de Lyon*, 34, 1922, p. 125-132.
- A. Coville, *Les Burgundions, leurs origines, leurs établissements dans l'empire et à Lyon*, dans *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^e siècle au IX^e siècle (450-800)*, Paris, 1928, p. 79-236.
- 4) Savoie
- L. Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie. Épigraphie gauloise, romaine et burgonde*, Annecy, 1870.
- G. de Mortillet, *Parenté des Francs et des Burgondes; leur origine*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 3^e série, 2, 1879, p. 701-708.
- M. Le Roux, C. Marteau, *Sépultures burgondes. Anthropologie, stations et mobilier funéraire*, dans *Revue savoisienne*, 39, 1898, p. 11-39 et 259-283.
- É.-P. Pascalein, *Des noms de lieu d'origine burgonde en Savoie*, dans *Congrès des sociétés savantes savoyennes (Annecy, 5, 6 et 7 août 1901)*, Annecy, 1902, p. 179-186.
- C. Marteau, *Répertoire archéologique (période romaine et burgonde)*, dans *Revue savoisienne*, 49, 1908, p. 27-45.

- A. Pillet, *Aunemundus le Burgonde. Discours de réception à l'Académie de Savoie, le 21 décembre 1911*, Chambéry, 1912.
- 5) Franche-Comté
- J. Gauthier, *Note sur le cimetière burgonde de Cussey-sur-l'Ognon*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4^e série, 7, 1872, p. 522-527.
- J. Gauthier, *Sépultures et cimetières burgondes en Franche-Comté*, dans *Revue archéologique*, 38, 1879, p. 390-391.
- J. Gauthier, *Sépultures dites burgondes. Contribution à leur classification*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 6^e série, 8, 1893, p. 196-201.
- Th. Perrenot, *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard*, dans *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 31, 1904, p. 9-149.
- Th. Perrenot, *Les Alamans et les Burgondes dans la Trouée de Belfort vers la fin du V^e siècle*, dans *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, 27, 1908, p. 31-42.
- Th. Perrenot, *Des difficultés que présente l'interprétation des noms de lieu (d'origine germanique) dans le territoire de Belfort*, dans *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, 28, 1909, p. 85-101.
- Th. Perrenot, *Pourquoi les noms de lieu franc-comtois en -ange, -ans, doivent-ils être considérés comme d'anciens établissements burgondes plutôt qu'alémaniques ou franciques?*, dans *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, 38, 1922, p. 129-139.

